



Héricy, le 29 juin 2020

À tous les membres du
Conseil Municipal

Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal se réunira :

LE MARDI 07 JUILLET 2020
Salle du Conseil de la Mairie à 20 H 30

et vous prie de vouloir bien assister à cette séance, en application du code général des collectivités territoriales, et notamment des articles L2121-7, L2121-10 et L2122-8.

ORDRE DU JOUR :

- 1°) Approbation du compte rendu du 02 juillet 2020.
- 2°) Création d'un poste d'A.T.S.E.M., titulaire, à temps non complet soit 17h30 par semaine, à l'école maternelle d'Héricy.
- 3°) Nomination de l'école maternelle : « Les petits hérissons ».
- 4°) Fonds de concours relatif aux travaux de reprise économique locale sur le territoire du Pays de Fontainebleau.
- 5°) Délégation de l'exploitation et de l'entretien des bornes publiques de recharges pour les véhicules électriques.
- 6°) Approbation du compte de gestion 2019.
- 7°) Compte administratif 2019
- 8°) Affectation du résultat.
- 9°) Taux des deux taxes.
- 10°) Subventions aux associations.
- 11°) Budget primitif 2020 de la commune.
- 12°) Questions diverses.

Je vous prie de bien vouloir respecter les consignes suivantes :

- Porter un masque individuel, se laver les mains avec une solution Hydroalcoolique (fournie à l'entrée), avoir son stylo personnel pour la signature de la feuille d'émargement et respecter les distances barrières.

La réunion sera publique, mais limitée en nombre pour permettre le respect des distances sanitaires en vigueur.

Toute personne présente à cette réunion devra obligatoirement :

- Porter un masque individuel, se laver les mains avec une solution Hydroalcoolique (fournie à l'entrée), respecter les distances barrières.

Veuillez agréer, Cher(e) Collègue, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Maire
Yannick TORRES